Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 3 septembre 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN, P.DUBUISSON, F.MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

OBJET : Construction d'une passerelle sur l'Ourthe
Marché de travaux par procédure ouverte
Cahier spécial des charges - modifications
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la délibération du Conseil sommunal du 4 juin 2024 décidant de :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Construction d'une passerelle sur l'Ourthe", établis par l'auteur de projet, LB CONSULT, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 694.519,71 € hors TVA ou 840.368,85 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par procédure ouverte.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Département des Infrastructures locales Direction des bâtiments, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur.

Article 4 : De compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 5 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2024, à l'article 42126/732-60 (projet 20240034).

Article 6 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Considérant que le cahier des charges a été transmis au pouvoir subisidiant, le Département des Infrastructures locales Direction des bâtiments, Boulevard du Nord 8 à 5000 Namur;

Projet de délibération

Considérant que le pouvoir subsidiant a approuvé le projet moyennant des modifications à apporter au cahier des charges ;

Considérant que ces modifications ont été intégrées dans le cahier de charges par l'auteur de projet ;

Considérant la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 21 aout 2024 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du _____ ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,

Par voix, pour abstention et opposition,

DECIDE

Article 1er : D'approuver les modifications apportées au cahier des charges "Travaux de construction d'une passerelle sur l'Ourthe", établis par l'auteur de projet, LB CONSULT, rue Haute (Gives) 9 à 6687 Bertogne.

Article 2 : De modifier l'avis de marché au niveau national.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J. – Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

projet de délibération